

RCS : CRETEIL Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01006 Numéro SIREN : 814 869 889 Nom ou dénomination : A CORPS PARFAIT

Ce dépôt a été enregistré le 10/10/2022 sous le numéro de dépôt 26603

①

BILAN - ACTIFDÉPÔT AU GREFFE DU
JURISDICTIONNEL DE COMMERCE DE GREFFE
Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

DGFIP N° 2050 - SD 2022



LE 10 OCT. 2022

N°15949*04

Désignation de l'entreprise : Sas A CORPS PARFAIT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 79 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 94490 ORMESSON SUR-MARNE		Durée de l'exercice précédent* 12	
Numéro SIRET* 81486988900026		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31/12/2021	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
			Net 3
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
AL IIF IMMOBILISÉES *	Frais d'établissement*	AB	1 500
	Frais de développement*	CX	
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	39 500
	Fonds commercial (1)	AH	
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	
	Terrains	AN	
	Constructions	AP	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	524
	Autres immobilisations corporelles	AT	8 407
	Immobilisations en cours	AV	
	Avances et acomptes	AX	
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	
	Autres participations	CU	
	Créances rattachées à des participations	BB	
	Autres titres immobilisés	BD	
	Prêts	BF	
	Autres immobilisations financières*	BH	1 040
TOTAL (II)		BJ	50 972
AL IIF CIRCULANT *	Matières premières, approvisionnements	BL	
	En cours de production de biens	BN	
	En cours de production de services	BP	
	Produits intermédiaires et finis	BR	
	Marchandises	BT	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	
	Autres créances (3)	BZ	614
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	
Disponibilités	CF	239	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	853
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif * (VI)		CN	
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	51 825
		IA	8 954
			42 871
Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		
Stocks :			
Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		Sas A CORPS PARFAIT		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)			DA	10 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	1 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)			DG	7 546	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	-11 255	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	7 291	
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
Avances conditionnées			DN			
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
	TOTAL (III)			DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	19 970	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	3 227	
	Dettes fiscales et sociales			DY	3 210	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
	Autres dettes			EA	9 173	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	35 580		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	42 871		
RENVUOIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
			Ecart de réévaluation libre		1D	
			Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	35 580
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD



MLC

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 - SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : Sas A CORPS PARFAIT				Néant ☐ *					
				Exercice N					
				France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			FA		FB		FC	
	Production vendue {	biens *		FD		FE		FF	
		services *		FG	5 989	FH	11 317	FI	17 306
		Chiffres d'affaires nets *		FJ	5 989	FK	11 317	FL	17 306
	Production stockée *							FM	
	Production immobilisée *							FN	
	Subventions d'exploitation							FO	
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							FP	20 426
	Autres Produits (1) (11)							FQ	11
	Total des produits d'exploitation (2) (I)							FR	37 742
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *							FS	1 701
	Variation de stock (marchandises) *							FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *							FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *							FW	24 124
	Impôts, taxes et versements assimilés *							FX	954
	Salaires et traitements *							FY	15 590
	Charges sociales (10)							FZ	6 107
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *					GA	520
			- dotations aux provisions					GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*						GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions						GD	
	Autres charges (12)							GE	1
	Total des charges d'exploitation (4) (II)							GF	48 997
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	-11 255
Operations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)							GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)							GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)							GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)							GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)							GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges							GM	
	Différences positives de change							GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement							GO	
	Total des produits financiers (V)							GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *							GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)							GR	
	Différences négatives de change							GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement							GT	
	Total des charges financières (VI)							GU	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	-11 255	

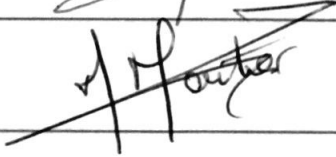
* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Chief MLC

A CORPS PARFAIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 79, Avenue du Général de Gaulle
(94490) ORMESSON SUR MARNE
814 869 889 RCS CRETEIL

FEUILLE DE PRESENCE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022

Noms, prénoms, domicile des actionnaires ou des mandataires	Nombre de mandats	Actions	Nombre de voix	Signature des membres présents ou des mandataires ou mention : Vote par Correspondance
Mme Marie-Laure CARILLO 4, Allée du Gros Chêne 94510 LA QUEUE EN BRIE		30		
Mr Marc VIGUIER 18, Place Charles Gounod 94510 LA QUEUE EN BRIE		50		
Mme Marcelle MORTIER 67, Rue de Melun 77220 LIVERDY EN BRIE		20		
TOTAUX		100		

La présente feuille de présence faisant apparaître que les TROIS (3) associés sont présents, porteurs des CENT (100) actions composant le capital social auxquelles sont attachées CENT (100) voix, a été arrêtée et certifiée exacte par la Présidente de séance soussignée.

La Présidente de séance
Marie-Laure CARILLO



A CORPS PARFAIT
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 79, Avenue du Général de Gaulle
94490 ORMESSON SUR MARNE
814.869.889 RCS DE CRETEIL

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Chère associée,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de notre Société durant l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

L'exercice clos se caractérise par une diminution de nos activités.

En effet, vous constaterez à la lecture de nos états financiers que les activités de notre Société ont dégagé un chiffre d'affaires pour un montant global de 17 305,90 euros contre 50 598,04 euros au titre de l'exercice précédent, soit un chiffre d'affaires en diminution de l'ordre de 65,8%.

Corrélativement, nos charges d'exploitation ont également diminué de 17,75%, atteignant 24 123,95 euros contre 29 331,27 euros pour l'exercice précédent.

Compte tenu d'un résultat financier de Zéro euros, d'un résultat exceptionnel de Zéro euros et d'un impôt sur les bénéfices de Zéro euros, l'exercice clos se solde en conséquence par un résultat Déficitaires de - 11 254,76 euros.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

MLC

RÉSULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice précédent est fourni à titre comparatif.

	31/12/2021	31/12/2020
Chiffre d'affaires	17 305,90€	50 598,04 €
Autres produits d'exploitation	10,56€	1,45€
Total Produits d'exploitation	37 742,18 €	67 716,89€
Achat et variations de stocks	0 €	0 €
Autres achats et charges externes	24 123,95 €	29 331,27€
Impôts et taxes	953,73 €	3 275,02€
Traitement et salaires	15 589,97 €	17970,97€
Charges sociales	6 107,28 €	7530,95€
Dotations aux amortissements	519,53 €	1191,8€
Autres charges	1,42 €	5 130,72€
Total Charges d'exploitation	48 996,94 €	65 940,74€
RESULTAT D'EXPLOITATION	-11 254,76 €	1776,15€
RESULTAT FINANCIER	0 €	0 €
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-11 254,76 €	1 776,15€
RESULTAT EXCEPTIONNEL	0 €	0 €
IMPOT SUR LES BENEFICES	0.00 €	000€
RESULTAT DE L'EXERCICE	- 11 254,76€	1 776,15
	-	

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à - 11 254,76 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice

- 11 254,76 euros

Sur le compte Autres réserves

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

MLC

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2021, ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article L. 223-19 du Code de commerce.

GÉRANCE ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

Rémunération de la gérance

Nous vous proposons aussi de bien vouloir statuer sur la rémunération de la gérance.

Nous vous invitons à adopter le texte des résolutions qui sont soumises à votre vote.

LA PRESIDENTE

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by a series of loops and a final vertical stroke.

A CORPS PARFAIT

Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 79, Avenue du Général de Gaulle
94490 ORMESSON SUR MARNE
814.869.889 RCS DE CRETEIL

**RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 26 SEPTEMBRE 2022**

Exercice clos le 31 Décembre 2021

Chers Associés,

En application de l'article L. 223-19 du Code de commerce, nous vous présentons un rapport sur les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la Société et l'un de ses gérants, l'un de ses associés ou d'autres sociétés dans lesquelles le gérant ou un associé exercerait une fonction d'administration ou de direction, ou dont il serait associé indéfiniment responsable.

Nous vous informons qu'aucune convention nouvelle n'a été conclue au cours de l'exercice clos.

Nous vous rappelons les conventions conclues au cours d'exercices antérieurs et dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Compte courant d'associé de Monsieur VIGUIER MARC

2)

Nature et objet:

Monsieur VIGUIER MARC est titulaire, dans les livres de la Société, d'un compte courant non rémunéré au titre de l'exercice écoulé.

Modalités :

Solde du compte courant au 31 Décembre 2021 : 19 969,94 euros.

2) Bail commercial avec la société ORPI

Nature et objet:

La société ORPI a facturé des loyers à notre société au titre de la poursuite d'un bail commercial pour l'exploitation d'un bâtiment à usage commercial.

Modalités :

Versement d'un loyer annuel d'un montant de 6 519,84 euros charges comprises au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

La Présidente



A CORPS PARFAIT

Société par Actions Simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège Social : 79, Avenue du Général de Gaulle
(94490) ORMESSON SUR MARNE
814 869 889 RCS CRETEIL

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 26 SEPTEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le déficit net comptable de l'exercice social écoulé, clos le 31 Décembre 2021 et s'élevant à - 11 254,76 Euros, de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 11 254,76 Euros
En totalité au compte « Autres réserves »

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes depuis la constitution de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Copie Certifiée Conforme :



Marie-Laure CARILLO

A CORPS PARFAIT
Société à responsabilité limitée au capital de 10.000 euros
Siège social : 79, Avenue du Général de Gaulle
94490 ORMESSON SUR MARNE
814.869.889 RCS DE CRETEIL

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 Septembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux,
Le 26 Septembre 2022,
A 18 heures,

Les associés de la société A CORPS PARFAIT, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :

Monsieur Marc viguier, titulaire de 50 parts sociales en pleine propriété,
Madame Marcelle MORTIER titulaire de 20 parts sociales en pleine propriété,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que telle la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par MADAME Marie Laure CARILLO, gérante associée de la société.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Questions diverses,

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence,
- l'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 Décembre 2021,
- le rapport de gestion établi par la gérance,
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce,
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

MJC

Le résident déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En application de l'article 223 quater du Code général des impôts, elle prend acte qu'aucune dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, n'ont été enregistrées au titre de l'exercice écoulé.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 Décembre 2021.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 Décembre 2021 s'élevant à – 11 254,76 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice - 11 254,76 euros

Sur le compte « Autres réserves » 3 708,88 euros

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée au titre des trois derniers exercices.

MLC

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune desdites conventions.

Chaque intéressé n'ayant pas pris part au vote de la convention le concernant, cette résolution est adoptée à l'unanimité des autres associés présents.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par la gérance associée, et son associé.

Marie Laure CARILLO
Présidente



Marc VIGUIER
Associé



Marcelle MORTIER
Associée

